

مذكرة الحديث النبوي

[21 Hadith]

Dans la Croyance

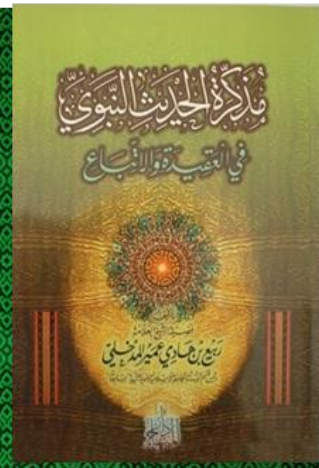
Et le Suivi

Cheikh Rabî

Ibn Haadi Al Madkhali

Traduit par

Mehdi Abou 'Abdirrahmân



Toutes les louanges reviennent à Allah, nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge en Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul : Il n'a aucun associé, et j'atteste que Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ est Son serviteur et Son Messager.

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission."

[Âli 'Imrân : 3 : 102]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement."

[An-Nisâ : 4 : 1]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son messager obtient certes une grande réussite."

[Al-Ahzâb : 33 : 71-72]

Ensuite :

La meilleure parole est la parole d'Allah et la meilleure guidance est la guidance de Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ. Les pires choses sont celles qui sont inventées (dans la Religion), et toutes les choses inventées (dans la Religion), sont des innovations (religieuses), et toutes les innovations (religieuses) sont des égarements, et tous les égarements sont en Enfer.

Ceci étant dit:

❖ Le troisième hadîth : Le droit d'Allah sur Ses serviteurs :

D'après Mou'adh bin Jabal –qu'Allah l'agrée– qui dit :

"J'étais monté en croupe avec le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ sur un âne lorsqu'il me dit :

"Sais-tu quel est le droit d'Allah sur Ses serviteurs et quel est le droit des serviteurs sur Allah?"

Je répondis :

"Allah et Son Messager sont plus savants".

Il صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dit :

"Le droit d'Allah sur Ses serviteurs est qu'ils L'adorent et ne Lui associent rien et le droit des serviteurs sur Allah est qu'Il ne châtiara point celui qui ne Lui associe rien".

Je dis :

"Ô Messager d'Allah ! Puis-je annoncer la bonne nouvelle aux gens ?".

Il صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dit :

"Ne leur annonce point la bonne nouvelle de peur qu'ils ne comptent que là-dessus".

- Le hadîth est rapporté par Al-Boukhârî dans son Authentique, Livre de l'habillement et par Mouslim dans son Authentique, Livre de la Foi et par At-Tirmidhî, Livre de la Foi et par Ibn Mâjah, Livre de l'ascétisme et par Ahmad dans son Mousnad.
- Explication des mots de vocabulaire :
 - Radîfa : Monté en croupe : c'est-à-dire qu'il est monté en croupe sur l'âne à l'arrière du Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ.
 - Haqqou Allah 'alâ al-'ibâd : Le droit d'Allah sur Ses serviteurs : Le droit d'obéissance et d'adoration qui Lui revient sur eux.
 - Haqqou al-'ibâd 'alâ Allah : Le droit des serviteurs sur Allah : Ce droit est un bienfait et une faveur qu'Il s'est imposé à Lui-Même par Générosité et Grâce et Bienfaisance envers ceux qui sont sur l'Unicité et sincères et ce n'est aucunement un droit rendu obligatoire par la logique comme le prétend la secte des Mou'tazilah.

- Afalâ oubachirou an-nâs : Puis-je annoncer la bonne nouvelle : C'est-à-dire les informer de ce qui va les réjouir.
- Yattakilou : C'est-à-dire qu'ils ne comptent que sur cela (et que donc ils délaissent les actions).

➤ Le sens général du hadîth :

Le Messager d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ met en évidence dans ce hadîth le but pour lequel Allah a créé la Création et ce but est de vouer une adoration exclusive à Allah et d'être sincère envers Lui.

Et ce droit immense n'appartient qu'à Allah, Le Créateur, Le Généreux, Celui qui accorde les bienfaits.

De même, il nous a montré dans ce hadîth ce que les serviteurs ont comme droit de récompense envers Allah s'ils s'acquittent de cette immense obligation qui est de vouer une adoration sincère (à Allah).

Cette récompense est qu'Il les sauve du châtimement du Feu et qu'Il les fasse entrer dans les jardins du Paradis.

Et ceci réjouit le croyant et le fait espérer et c'est pour cela que Mou'âdh a demandé la permission

au Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ d'annoncer la bonne nouvelle.

Mais le Messager d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a interdit à Mou'âdh de le faire pour le bien de sa communauté et par amour envers eux et pour qu'ils se surpassent dans les actions et dans ce qui les rapproche d'Allah et qu'ils se fassent la compétition dans les bonnes actions pour qu'ils arrivent par cet effort et ce combat et cette compétition aux plus hauts degrés auprès d'Allah et par opposition s'ils s'abstenaient de faire des (bonnes) actions et comptaient uniquement sur cette promesse, ils manqueraient beaucoup de bien et une grande récompense.

➤ Les enseignements tirés de ce hadîth :

1) La sagesse de l'Envoyé d'Allah

صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dans l'enseignement car il a amorcé cet enseignement en posant une question pour que l'enseignement s'ancre dans l'esprit et soit plus explicite à la compréhension de l'élève.

2) La modestie de l'Envoyé d'Allah

صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ et son bon comportement dans le fait de chevaucher un âne et de

prendre en croupe ses Compagnons sur sa monture.

- 3) La mise en évidence du plus important des droits d'Allah sur Ses serviteurs et c'est de Lui vouer une adoration exclusive et de L'adorer Lui uniquement.
- 4) La Grâce d'Allah envers Ses serviteurs en leur accordant la meilleure des récompenses pour ceux qui s'acquittent de ce droit.
- 5) Que le fait d'annoncer au musulman ce qui le réjouit est recommandé.
- 6) La crainte de ne compter que sur l'immensité de la Miséricorde d'Allah car cette confiance nuit à beaucoup d'ignorants.

Fin de l'explication du troisième hadîth.

Source :

Edition 2004 (1424) de Dâr Al-Minhâj

Remarque :

Les questions écrites par le cheikh –qu'Allah le préserve– et auxquelles il a fait référence dans son introduction ne sont pas dans cette édition précitée mais peuvent être trouvées à la fin de celle fournie par l'Université Islamique de Médine p.83 à 100.